

## **Formation Monteur en installations thermiques**

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 8:27:37

**Le monteur en installations thermiques pose et répare tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement sanitaire ou de chauffage. Il effectue le réglage, la mise en service, voire le dépannage des installations.**

**Description des tâches / conditions de travail** Selon la taille des chantiers, sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier, le monteur en installations thermiques procède à la réalisation complète des installations de chauffage ou effectue un travail spécifique de pose. Il met en place des générateurs de chaleur (chaudières) ou de centrale de climatisation ainsi que tous les éléments annexes de ces installations (pompes, vannes, régulation). Il lit et analyse les plans, choisit l'outillage et les matériels, réalise le tracé des canalisations et effectue les travaux précédant le percement et la fixation des éléments (pompes, vannes). Il pose les émetteurs diffuseurs de chaleur (radiateurs, convecteurs, diffuseurs d'air). Il assure les dépannages et les réparations. Il peut aussi procéder aux installations de climatisation ou de ventilation, ainsi qu'aux travaux de calorifugeage. En général il travaille en équipe, sous abri, sur des chantiers de réhabilitation ou chez des particuliers. L'activité comporte des déplacements fréquents sur des chantiers. Les horaires sont réguliers, mais les opérations de maintenance et de dépannage peuvent entraîner des déassements. Le monteur travaille dans des positions parfois inconfortables. Il peut avoir à transporter des charges lourdes. L'activité exige le respect des normes de sécurité (branchement et installation des équipements). Le monteur est responsable de l'approvisionnement en fournitures et pièces détachées. Il travaille le plus souvent dans des entreprises de chauffage ou des sociétés d'entretien. **Salaires / revenus** Le salaire d'un monteur en installations thermiques débutant est de l'ordre du SMIC : 1 280 €, brut par mois.

**Evolution professionnelle** Le monteur en installations thermiques peut évoluer vers un emploi d'ouvrier hautement qualifié en se formant sur le tas ou en passant le brevet professionnel (BP) monteur en installations de génie climatique. Par la suite, il peut devenir chef d'équipe, responsable de chantier ou encore installer son compte comme artisan chauffagiste. Il peut aussi occuper des fonctions de technicien de maintenance qui nécessitent une qualification supplémentaire en électrotechnique et régulation. **Etudes / formations** Plusieurs formations professionnelles existent dans le domaine des installations thermiques. Elles correspondent aux diplômes suivants :

- CAP installateur thermique, CAP monteur en isolation thermique et acoustique,
- À BEP techniques des installations sanitaires et thermiques. À mention complémentaire (MC) maintenance en équipement thermique individuel (formation effectuée en 1 an après un CAP ou un BEP permettant une spécialisation),
- BP monteur en installations de génie climatique,
- À Bac professionnel énergétique, option installation et mise en œuvre des systèmes énergétiques et climatiques et option gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques.

Ces diplômes peuvent se préparer dans le cadre d'un apprentissage ou de l'alternance avec un contrat de professionnalisation